

Pétitions

[Français]

M^{ME} KILLENS—L'ACCESSIBILITÉ À L'ALLOCATION AU CONJOINT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition des résidents des circonscriptions fédérales de Calgary-Ouest, Calgary-Nord, Calgary-Sud et Calgary-Centre. Ils demandent à la Chambre que les personnes célibataires, séparées et divorcées dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, soient aussi admissibles au programme d'allocation au conjoint des veufs et des veuves.

Une deuxième pétition de la circonscription de Rosemont, tout près de ma circonscription à Montréal, des résidents qui s'opposent à ce que l'allocation au conjoint soit accordée aux veufs et aux veuves seulement. Ils demandent que le programme soit étendu aux personnes célibataires, séparées et divorcées qui sont dans le besoin, entre 60 et 64 ans.

Ma troisième pétition, monsieur le Président, provient des résidents de la circonscription de Thunder Bay-Nipigon, en Ontario. Ils se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que notre honorable Chambre y porterait remède. Ils demandent que le gouvernement du Canada étende l'accessibilité au programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules, veuves et séparées âgées entre 60 et 64 ans qui sont dans le besoin.

Ma dernière pétition, monsieur le Président, provient des résidents de Calgary-Ouest, Calgary-Nord, Calgary-Sud et Calgary-Centre et ils considèrent que le programme de pension au conjoint veuf et veuve entre 60 et 64 ans est une injustice sociale envers les personnes célibataires, séparées et divorcées.

Ils demandent à cette honorable Chambre de leur accorder le même privilège que les veufs et veuves recevront en vertu de ce projet de loi C-26.

● (1520)

[Traduction]

L'OPPRESSION EN AMÉRIQUE CENTRALE

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des communes une pétition signée par les électeurs de ma circonscription de Sarnia-Lambton qui souhaitent se prévaloir de leur droit fondamental et démocratique demandant à cette assemblée de porter remède à certains griefs.

Mes électeurs s'inquiètent des événements qui se déroulent actuellement en Amérique centrale. Ils voudraient que le gouvernement du Canada déclare officiellement qu'il s'oppose aux tentatives des divers gouvernements de cette région pour faire obstacle à la liberté et à la réforme concrètes, et qu'il s'efforce d'aider leurs populations qui en ont désespérément besoin.

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de la région de Kamloops-Shuswap qui s'opposent aux dispositions du projet de loi C-26 lesquelles préjudicient les personnes seules âgées de 60 à 64 ans. Ils veulent que la situation soit corrigée immédiatement afin que les personnes en question aient droit aux prestations.

Monsieur le Président, j'ai également une autre pétition signée par les résidents de Sainte-Anne-de-Prescott dans la grande circonscription de Glengarry-Prescott-Russell et 25 résidents et signataires s'opposent au fait que le projet de loi C-26 est discriminatoire envers les personnes âgées entre 60 et 64 ans qui sont seules, célibataires, divorcées ou séparées.

J'ai également une pétition signée par 94 signataires du village d'Embrun dans la circonscription électorale de Glengarry-Prescott-Russell et ces 94 signataires demandent que le projet de loi C-26 soit amendé pour permettre aux personnes dans le besoin, célibataires, divorcées et séparées, entre 60 et 64 ans, de bénéficier du nouveau projet de loi.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition, celle-ci signée par les résidents de Plantagenet en Ontario; vous serez heureux de savoir, monsieur le Président... Ces gens demandent également que le projet de loi C-26 soit amendé afin que les personnes dans le besoin, célibataires, divorcées et séparées, âgées entre 60 et 64 ans, puissent bénéficier des dispositions du projet de loi C-26.

Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par les membres du Club de l'Âge d'Or de Châte-à-Blondeau en Ontario. Ces 18 résidents demandent également que le projet de loi C-26 soit amendé afin de permettre aux gens seuls, dans le besoin, les célibataires les divorcés et les séparés, entre 60 et 64 ans, de bénéficier du projet de loi C-26 et de toucher les prestations.

J'ai une dernière pétition, si vous me le permettez, monsieur le Président. Elle est signée par les gens de Saint-Albert en Ontario, dans ma circonscription, et 63 signataires demandent humblement que les dispositions discriminatoires du projet de loi C-26 soient amendées afin de permettre aux personnes dans le besoin, célibataires, divorcées et séparées entre 60 et 64 ans de toucher des prestations et que l'injustice qui est par le fait même commise à 80,000 Canadiens soit rectifiée immédiatement.

M. le Président: L'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Tardif). Pétitions.

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, il m'est également agréable de déposer un certain nombre de pétitions à cette Chambre concernant effectivement le même sujet épineux, c'est-à-dire le projet de loi C-26, où un groupe de personnes de ma circonscription, savoir Richmond-Wolfe, ont cru bon d'intervenir relativement à ladite pétition pour déplorer de façon très formelle la discrimination qui est faite aux personnes célibataires, séparées et divorcées.

Une deuxième pétition, monsieur le Président, toujours provenant de ma circonscription, Richmond-Wolfe, à savoir qu'il est injustifiable que les personnes célibataires, séparées ou divorcées soient mises à l'écart, soient écartées du projet de loi C-26.

Une autre pétition, toujours de ma circonscription, où encore là une quarantaine de personnes sont intervenues aux fins de déplorer de façon expresse l'aspect totalement discriminatoire réservé aux personnes de 60 à 64 ans, lesquelles dans bien des cas sont dans un pressant besoin financier, d'être exclues du projet de loi C-26.